



Adhérer au Fonds de Solidarité du Prospecteur

Je soussigné, membre de l'Association Nationale pour la Détection de Loisir, déclare adhérer au Fonds de Solidarité du Prospecteur mis en place par l'ANDL.

Je m'engage à envoyer un chèque de 2 euros ou plus au Trésorier de l'ANDL quand la demande m'en sera faite et ceci dans le but d'aider tout prospecteur de mon association pour les motifs suivants :

Participer aux frais de réparation du détecteur d'un membre (voir [notice explicative](#)).

- Participer aux frais d'envoi en réparation du détecteur d'un membre (appareil encore sous garantie).
- **(En projet)** Un prospecteur de l'association doit se défendre en justice (voir [notice explicative](#)).
- **(En projet)** Acheter des détecteurs d'occasion pour l'initiation des nouveaux membres ou le prêt à un membre dont l'appareil est en réparation (frais à la charge du bénéficiaire).
- **(En projet)** Participer forfaitairement au remplacement du détecteur d'un membre lorsque celui-ci le perd ou le casse moins d'un an après son achat (si la garantie ne joue pas).

Fait à le

Signature :

A envoyer à : **FRÉDÉRIC HENRY (TRÉSORIER)**
24, RUE DU CHAGNELOT
71150 FARGES LES CHALON

ASSOCIATION **N**ATIONALE pour la **D**ÉTECTION de **L**OISIR

C'est la passion de la détection qui nous unit